

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS97

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 2

ANNEXE

À la deuxième phrase de l'alinéa 234, substituer aux mots :

« sera signée au 1^{er} semestre 2014 »

les mots :

« a été signée au deuxième trimestre 2015 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.